

Communiqué de la Ville de Paris

30/05/2008

La Mairie de Paris, soucieuse de répondre aux demandes d'explications complémentaires formulées par certaines associations, a organisé le jeudi 29 mai 2008 un groupe de travail thématique (GTT) pour expliquer pourquoi le jardin d'aventures ne pouvait être maintenu à son emplacement actuel dans le cadre de l'opération d'aménagement du quartier des Halles (cf. pièce jointe). La Mairie de Paris comprend l'attachement que peut susciter le jardin Lalanne mais il est de sa responsabilité d'aller de l'avant. La restructuration des Halles constitue un projet urbain global, pensé à l'échelle d'un site qui va de la rue du Louvre à la rue Beaubourg, qui prend aussi en compte la dimension métropolitaine de ce lieu. Ce projet conduit à une réorganisation des parcours et des cheminements, avec de nouvelles relations entre les espaces en surface, notamment le jardin, et le monde souterrain des Halles. Le jardin Lalanne a été conçu dans les années 80 au sein d'un ensemble qui sera donc réaménagé globalement au cours des prochaines années. Son emplacement actuel ne s'intègre pas dans la stratégie urbaine retenue, il contredit notamment la volonté d'une grande ouverture entre la canopée de Patrick Berger et le jardin. De nombreux aspects de l'aménagement du jardin des Halles restent néanmoins ouverts et la Mairie de Paris souhaite poursuivre la concertation avec les habitants et les associations. Concernant le seul jardin, des réunions de concertation sont ainsi prévues sur le cahier des charges des nouvelles aires de jeux, sur l'aménagement de la frange Nord du site à proximité de l'église Saint-Eustache ou encore sur la gestion écologique du nouveau jardin. La Mairie de Paris souhaite enfin réaffirmer sa volonté de réaliser un projet exemplaire et digne de la capitale. Elle fera tout notamment pour que le nouveau terrain d'aventures devant être livré à l'été 2010 suscite l'enthousiasme des enfants et de leurs parents.